



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SERVICE D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DE LA MARINE

Tél : 01 42 92 14 43 – Courriel : [media.sirpa@marine.defense.gouv.fr](mailto:media.sirpa@marine.defense.gouv.fr)

## JOURNEE PORTES OUVERTES BASE D'AERONAUTIQUE NAVALE D'HYERES DIMANCHE 15 JUIN 2014

LE DIMANCHE 15 JUIN 2014 DE 10H00 A 17H00, LA BASE D'AERONAUTIQUE NAVALE (BAN) D'HYERES, DANS LE VAR, ORGANISE UNE JOURNEE « PORTES OUVERTES ». CETTE MANIFESTATION REpond A LA VOLONTE DE LA MARINE NATIONALE DE MIEUX FAIRE CONNAITRE L'UNE DE SES COMPOSANTES ESSENTIELLES : L'AERONAUTIQUE NAVALE. LE PUBLIC POURRA AINSI ACCEDER LIBREMENT ET GRATUITEMENT AU SITE JUSQU'A 17H.

Au cours de cette manifestation, la BAN offrira au public l'opportunité d'embarquer dans l'univers de la Force d'aéronautique navale, en proposant des présentations d'avions et d'hélicoptères au sol et en vol (de 13h00 à 17h00) dont une démonstration dynamique des « Rafale » du porte-avions Charles de Gaulle, des hélicoptères de la Marine et de bien d'autres aéronefs dont ceux de la Patrouille de France. En outre, de nombreuses démonstrations seront effectuées par les fusiliers marins, les marins pompiers et les fauconniers de la base. Ces présentations se feront au son de la musique des équipages de la flotte de la Marine et du Bagad du centre d'instruction naval de Saint-Mandrier.

En parallèle, des stands (aéromodélisme, associations) évoqueront l'aéronautique navale, avec l'exposition de maquettes et d'objets historiques. Cette découverte de l'univers passionnant de l'aéronavale pourra être enrichie par une approche des domaines terrestres (parcours du combattant adapté pour les enfants de plus de 7 ans), aériens (baptêmes de l'air payants) et maritimes (atelier matelotage).

Des espaces dédiés à la restauration seront ouverts toute la journée permettant aux visiteurs de se restaurer sur le site.

Dans le cadre du plan Vigipirate, il est rappelé que chaque visiteur devra être porteur d'une pièce d'identité afin de pouvoir pénétrer sur le site.

Enfin, la BAN d'Hyères ne pourra malheureusement pas ouvrir ses portes aux animaux de compagnie.

